

Département du Nord
Arrondissement de Douai
Canton d'Aniche

COMMUNE DE DECHY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE DECHY**

Le Vingt et un DECEMBRE deux mille vingt trois, à 10 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale de DECHY s'est réuni, à la suite d'une convocation régulière, envoyée le 15 Décembre 2023, sous la présidence de Monsieur SZATNY Jean-Michel.

Présents : Mmes MOUY Estelle, TABAKA Corinne, PASTORET Monique, ROGER Marie-France DELCOURT Patricia, CAUMONT Sylvie.

MM. SZATNY Jean-Michel, ZACCARDI Aldo, AZEROUAL Lahcen.

Représentée : Mme LEVRAY Claudine (procuration donnée à Jean-Michel SZATNY)

Absents, excusés : MM. JOOS Bernard, GUERTIT Abdelaziz, NACER Saïd, BROCHARD Gérard, Mme WALQUAN Laëtitia.

Secrétaire de séance : Mme ROGER Marie-France.

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL DE LA VILLE ET DU CCAS DE DECHY

Monsieur le Président donne connaissance à l'Assemblée du règlement intérieur du personnel de la ville et du CCAS qui conformément à la réglementation, a été présenté au Comité Social Territorial le 8 Décembre dernier et a reçu un avis favorable sur les dispositions générales et particulières de fonctionnement.

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

ADOpte, à l'unanimité, le règlement intérieur du personnel de la ville et du CCAS qui lui est présenté.

Ce règlement entrera en vigueur le 1^{er} Janvier 2024 et remplacera le règlement intérieur du 17 novembre 2010 ainsi que le règlement du temps de travail du 1^{er} Janvier 2022.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Télétransmis le 28/12/2023

Publié sur le site de la ville le 04/01/2024

Jean-Michel SZATNY